

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN MATIÈRE D'ASSURANCE CONSTRUCTION

Suivre l'actualité réglementaire et jurisprudentielle et mettre à jour ses pratiques

1 JOUR, 7 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : IC35

Objectifs de la formation

- Appréhender les principales évolutions impactant le régime de l'assurance construction
- Analyser les conséquences des dernières décisions jurisprudentielles sur les garanties et le fonctionnement de l'assurance construction

Animée par

- HOUDAILLE Philippe
Consultant en Assurance BTP,
PMA CONCEPTS

Public concernés

- Gestionnaire de bien ou de patrimoine immobilier ; Maître d'ouvrage public et privé ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; Maître d'œuvre ; Juriste ; Avocat ; Responsable financier ; Assureur et courtier

Dates

- Paris
26/11/2019

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Connaître les données économiques et structurelles du marché de l'assurance construction

Cerner le cadre législatif, réglementaire et jurisprudentiel pour les assurances obligatoires

- Le champ de l'assurance obligatoire depuis l'ordonnance de 2005 et ses évolutions
- Quelles sont les incidences des clauses types de l'arrêté de 2009 sur le fonctionnement de l'assurance obligatoire
- L'assurance des travaux sur existants : quand et comment souscrire une DO ; quelles autres garanties souscrire

Analyser les conséquences des dernières décisions jurisprudentielles sur les garanties et le fonctionnement de l'assurance construction

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

■ Quelles garanties et quelles assurances pour les éléments d'équipement professionnels, sur ouvrage existant ou « inertes »

■ Quelles sont les nouvelles applications de la responsabilité décennale au regard des critères de l'impropriété à la destination

■ Comment s'opère le contrôle jurisprudentiel des obligations de l'assuré et de l'assureur sur la déclaration du risque : le respect des critères d'application des garanties

■ Bien comprendre la procédure de règlement des sinistres DO : déclaration de sinistre, obligations de l'assureur concernant l'opposabilité de l'expertise, respect des délais